

Pièce 10 – Bilan de la garante : participation amont - concertation préalable réglementaire du code de l'environnement



Bilan de la garante

Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) Parc des Jalles

2 Septembre 2019- 18 Octobre 2019

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET.....	4
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION	6
OBJET DU PROJET	8
Objectifs et caractéristiques du projet.....	8
Contexte du projet.....	10
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION	11
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	12
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION	13
Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation	13
AVIS DE LA GARANTE SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION	18
RECOMMANDATION AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE	19
ANNEXE (projet de programme d'actions de l'OAIM).....	20

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

MAITRE D'OUVRAGE : Bordeaux Métropole

Le projet est porté par Bordeaux Métropole, le suivi du projet est placé sous la responsabilité de la Direction de la Nature et de la Direction générale de la valorisation du territoire. La Métropole a identifié, pour ce projet, le choix de l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM), outil permettant d'agir en maîtrise d'ouvrage directe et répondant à la définition de l'intérêt métropolitain fixé par la collectivité.

CONTEXTE

La Métropole de Bordeaux regroupe 28 communes réparties sur les deux rives de la Garonne et compte environ 750 000 habitants. Métamorphosée par les grands travaux entrepris sur son territoire depuis une vingtaine d'années, la métropole bordelaise jouit d'une excellente image associant dynamisme et qualité de vie. Elle a ainsi la volonté de placer la qualité de vie et la protection des paysages au cœur des grands projets. Le site correspondant au territoire du Parc des Jalles permet d'étudier la valorisation des grands territoires de nature sur l'agglomération bordelaise. Ce grand espace naturel très composite, aux portes de la ville et du futur Parc naturel régional du Médoc, a toujours été envisagé comme « un parc naturel urbain » en devenir. Depuis les années 2000, Bordeaux Métropole et 8 Communes élaborent un projet en ce sens sous la forme d'un agro-parc intercommunal. Au fil du temps la réflexion s'est faite autour du choix de l'outil pour mettre en œuvre ce projet et deux communes supplémentaires sont venues intégrer le périmètre du parc des Jalles. Début 2019 le choix a été arrêté de création d'une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM) sur un territoire de 6000 hectares recouvrant les communes de Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Parempuyre, Martignas-sur-Jalle, Saint-Aubin de Médoc et Saint-Médard-en-Jalles. Afin d'associer le public à ce projet, Bordeaux Métropole a organisé une phase de pré-concertation d'avril à juin 2019 avec les acteurs du territoire et le public. Au regard de l'ampleur du projet, des enjeux environnementaux et sociaux associés, d'un projet entrant dans le champ de l'évaluation environnementale, une concertation réglementaire au titre de l'article L.121-17 du code de l'environnement selon les modalités de l'article L.121-16-1 a été initiée par Bordeaux Métropole qui a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin qu'elle désigne un garant dans le cadre de cette concertation. Par décision du 3 juillet 2019, la CNDP a désigné Marianne Azario. La concertation préalable s'est tenue du 2 septembre au 18 octobre 2019.

CARTE DU PROJET- PLAN DE SITUATION :



Bilan de la concertation préalable relative à l'OAM du Parc des Jalles- concertation préalable du 02/09/2019 au 18/10/2019

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 60 - contact@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

OBJECTIFS :

Le Parc des Jalles répond à des objectifs de protection et de valorisation d'espaces naturels ouverts au public et de production agricole dans un contexte où Bordeaux Métropole souhaite favoriser l'accès aux citoyens à une alimentation saine, locale et durable. Ce parc s'inscrit aujourd'hui dans les objectifs métropolitains de trame verte et bleue et de biodiversité, au sein d'un projet de Plan local d'urbanisme affichant un objectif de maintien d'au moins 50 % de la superficie métropolitaine en espaces de nature d'agriculture et de forêt ; il s'inscrit également dans la stratégie Biodiver'Cité de Bordeaux Métropole.

Le périmètre de projet, qui n'est pas définitif, de 6 000 hectares sur 10 communes est fondé sur l'identité naturelle des Jalles et des marais. En effet le territoire est traversé d'est en ouest par des Jalles et des rivières se jetant dans la Garonne et il se compose de grands espaces de nature et d'agriculture (maraîchage, élevage, horticulture, exploitations céréalières, vignes et sylviculture).

Le territoire du Parc des Jalles est aujourd'hui majoritairement constitué de foncier privé. Il constitue un très grand espace naturel et paysager, offrant des services écosystémiques et des paysages auxquels les habitants n'ont pas accès par manque d'information, d'aménagement, de signalétique et de communication. Ce Parc peut être le support de développement d'activités économiques et sociales, d'éducation et de sensibilisation à la nature, de loisirs nature (randonnée, découverte de la nature, pêche, chasse, activités nautiques...), ou encore de tourisme vert.

Ce projet consiste à faire d'un espace naturel et agricole un territoire de projets multifonctionnels, créateur de dynamiques économiques, et porteur de valeurs écologiques, sociales et culturelles pour la Métropole. Ce projet de parc illustre le dialogue société-nature que Bordeaux Métropole cherche à promouvoir.

CARACTÉRISTIQUES :

Le projet soumis à concertation préalable est l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) du Parc des Jalles, outil de gestion qui permet à Bordeaux Métropole d'agir en maître d'ouvrage sur ce projet de valorisation des espaces naturels et agricoles du Parc des Jalles. L'outil de l'OAIM nécessite un programme d'actions, qui a été intégré en cours de concertation, et qui reprend les axes ci-dessous :

4 identités pour ce territoire et donc 4 orientations majeures pour le projet :

- Le Parc des Jalles, un territoire d'eau, avec la volonté de placer l'eau au cœur du projet de territoire.
- Le Parc des Jalles, un territoire écologique, pour affirmer l'importance de ce réservoir de biodiversité, pour poursuivre et amplifier les actions en faveur d'une amélioration de la biodiversité et de la qualité de l'eau et des sols
- Le Parc des Jalles, un territoire productif créateur de richesse économique, autour du respect et de la valorisation de l'activité agricole mais aussi du lien entre les autres activités économiques présentes sur place et en périphérie et le Parc naturel et agricole (gravières, zones d'activités...)
- Le Parc des Jalles, un territoire vivant, pour garantir un respect mutuel des différents acteurs et usagers, pour aménager et donner à voir dans le respect des sensibilités du territoire, pour faire de la pédagogie, et renforcer les actions de sensibilisations à l'environnement.

Il convient de préciser que le maître d'ouvrage indique dans tous les documents constitutifs de la concertation que ce projet de parc des Jalles n'est pas un outil réglementaire et qu'il n'impose pas de contrainte juridique ou réglementaire supplémentaire à celles existantes.

COÛT : 1,5 M d'euros par an.

Actuellement Bordeaux Métropole cofinance des actions communales à hauteur d'environ 1M€/an tant en investissement qu'en fonctionnement. Avec la perspective de la création de l'OAIM Parc des Jalles, l'effort financier supplémentaire de 500 000€ par an serait destiné au financement des actions intercommunales de signalétique, d'identité graphique, d'éducation à l'environnement et de communication, mais également à la revalorisation de bâtis patrimoniaux et à l'aménagement de sentiers de découverte. Le financement du programme d'actions de l'OAIM Parc des Jalles pourra faire l'objet de cofinancement par des partenaires institutionnels (Europe, État, Région, Département, Agence de l'Eau...) et d'actions de mécénat (Fondation du Patrimoine, entreprises privées et autres).

CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE : début 2021

- ✓ 2 septembre - 18 octobre 2019 : Concertation préalable grand public (Code de l'environnement).
- ✓ Mi-novembre : Remise du bilan de la concertation par le garant. Ce bilan sera porté à la connaissance du public (site internet de la Participation).
- ✓ Décembre 2019 : Délibération faisant état du bilan de la concertation et des évolutions du projet au regard de celle-ci.
- ✓ Janvier 2020 : Délibération d'arrêt du projet, avec autorisation de déposer la demande d'avis à l'Autorité Environnementale et aux collectivités intéressées et approbation du dossier à soumettre à l'enquête publique.
- ✓ Début 2020 : Avis de l'Autorité environnementale et des collectivités territoriales et leurs groupements concernés.
- ✓ Mi 2020 : Enquête publique.
- ✓ Fin 2020 : Délibération de Déclaration de projet et création de l'OAIM Parc des Jalles.

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

QUELQUES DATES CLÉS :

- La décision d'ouvrir une concertation préalable et de saisir la Commission Nationale du Débat Public afin de demander la désignation d'un tiers garant, a été validée par le Conseil Communautaire de Bordeaux Métropole du 12 juillet 2019. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP), qui avait été saisie par courrier de Bordeaux Métropole en date du 24 juin 2019, réunie en séance le 3 juillet 2019 a désigné en qualité de garant de la concertation préalable Marianne Azario (décision n°2019/114).
- La concertation préalable s'est tenue du 2 septembre au 18 octobre 2019.
- Le 2 octobre 2019, à la demande de la garante, a été ajouté au dossier de concertation le projet de programme d'actions de l'OAIM, après publication d'un avis dans la presse.
- Le bilan de la garante est remis le 19 novembre 2019 afin d'être publié sur le site de Bordeaux Métropole et de la CNDP.

PERIMÈTRE DE LA CONCERTATION :

- Le périmètre de la concertation est défini sur les 10 communes suivantes : Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Parempuyre, Martignas-sur-Jalle, Saint-Aubin de Médoc et Saint-Médard-en-Jalles.

DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :

- Un dossier complet du maître d'ouvrage disponible sur le site de la concertation, dans les 10 mairies des communes concernées et pole territorial ouest de Bordeaux, en réunions publiques, lors d'actions mobiles.
- Un registre numérique et registres papier dans les communes concernées.
- Un flyer de 4 pages de synthèse du projet et des modalités de concertation.
- Le projet de programme d'actions de l'OAIM (sous forme de tableau A3), intégré le 02/10/2019.
- Le site de la concertation : participation.bordeaux-metropole.fr/parc-naturel-agricole-jalles
- Le questionnaire en ligne et lors des forums des associations (6 questions à choix multiple).
- 4 articles de presse dans Sud-Ouest tout au long de la procédure (½ page en cœur de journal).
- Avis de concertation réglementaire publié sur le site de Bordeaux Métropole et dans deux journaux sous la rubrique des annonces légales.
- 130 affiches en format A3 sur le périmètre de la concertation
- 4500 flyers distribués sur le périmètre de la concertation dont 1000 flyers à destination d'écoles maternelle et primaire au Haillan
- Un courrier adressé aux 1500 propriétaires fonciers (avec flyer de synthèse)
- Une adresse mail et une adresse postale pour contacter la garante.
- Les relais sur les réseaux sociaux de Bordeaux Métropole et des communes.

ÉVÉNEMENTS PUBLICS :

- 3 réunions publiques en soirée : 1 à Bordeaux, 1 à St Médard en Jalles, 1 au Haillan.
- Des actions mobiles lors des forums des associations (le 7 septembre sur toutes les communes du périmètre et le 22 septembre à Bordeaux) avec le concours d'étudiants de l'école d'architecture et du paysage de Bordeaux ainsi que de l'institut d'aménagement de tourisme et d'urbanisme.
- Une action mobile à la faveur des journées du patrimoine le 29 septembre à Blanquefort, lors de la « fête des possibles ».

PARTICIPANTS :

- 470 questionnaires remplis.
- 41 contributions écrites sur le site et 13 réactions.
- 215 personnes aux réunions publiques (31 prises de parole).
- 5 interventions en tribune, d'acteurs du territoire (exploitants agricoles, acteurs environnementaux).
- 379 personnes rencontrées sur les forums des associations.
- 65 personnes sur les journées du patrimoine à Blanquefort.
- 6 contributions adressées à la garante par courriel.
- 21 contributions sur les registres communaux (5 communes sur 10).

OBJET DU PROJET

OBJECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Ce projet consiste à faire d'un espace naturel et agricole un territoire de projets multifonctionnels, créateur de dynamiques économiques, et porteur de valeurs écologiques, sociales et culturelles pour la Métropole. Par des actions coordonnées d'amélioration de l'environnement, de protection et de valorisation tant de l'agriculture que des richesses écologiques, par une mise en réseau des acteurs publics et privés, par le renforcement de continuités paysagères et le décloisonnement des actions d'aménagement, ce projet de parc illustre le dialogue société-nature que Bordeaux Métropole cherche à promouvoir.

Le périmètre de ce projet sur 6000 hectares et 10 communes de Bordeaux Métropole (Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Parempuyre, Saint-Médard-en-Jalles, Martignas-sur-Jalle, Saint-Aubin de Médoc) correspond à un vaste espace d'eau, de nature et d'agriculture sous l'appellation de « Parc des Jalles ». Il est riche de nombreux sites écologiques remarquables, de bois, de marais et prairies et autres espaces naturels.

L'eau est le dénominateur commun à ce vaste espace composite, il est traversé d'est en ouest par des Jalles et des rivières se jetant dans la Garonne (façade fluviale du parc sur 10 km) et il se compose des grands espaces de nature et d'agriculture suivants :

- Le Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines » site Natura 2000,
- Les bords de Garonne, également site Natura 2000 « La Garonne et ses berges », de Bordeaux à Parempuyre,
- Le Bois des sources du Thil et le site de captage d'eau potable, en périmètre de protection (immédiat et rapproché),
- La vallée maraîchère, en Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP des Jalles sur 785 hectares),
- La réserve naturelle nationale des marais de Bruges et le Bois de Bretous attenant,
- Les prairies plus ou moins humides, dédiées essentiellement à l'élevage, des marais Bordeaux-Blanquefort- Parempuyre,
- Les anciennes gravières en cours de revalorisation écologique et à vocation ludique à Blanquefort et Parempuyre,
- Le Lac de Bordeaux,
- La toute nouvelle réserve écologique des Barails à Bordeaux.

Le projet soumis à concertation préalable est l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) du Parc des Jalles, en maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole. De nombreuses actions en maîtrise d'ouvrage communale ont déjà été financées par La Communauté Urbaine de Bordeaux et par Bordeaux Métropole depuis les années 2000 avec le dispositif financier dédié à ce territoire, puis depuis 2011 par le Règlement d'intervention en faveur des projets nature.

Depuis l'origine du projet de parc naturel et agricole intercommunal, les axes d'interventions envisagés sont les suivants :

- La valorisation de la présence de l'eau,
- La protection et la restauration écologique des sites,
- La connaissance du territoire,
- La valorisation économique, notamment agricole, touristique,
- L'aménagement de sites,
- La restauration du patrimoine bâti public (patrimoine vernaculaire et identitaire),
- L'aménagement de sentiers de découverte pour un accès limité du public à quelques sites majeurs,
- L'éducation et la sensibilisation à la nature et à l'agriculture,
- L'événementiel et la communication grand public,
- La signalétique et la charte graphique, avec lesquelles il s'agit de rendre « identifiable » au public le Parc des Jalles, par une identité graphique ad hoc commune à tous les sites du Parc, mais aussi pour donner au public une information de qualité sur les divers sites de mise en valeur, concernant leur histoire, leur valeur et leurs richesses écologiques, paysagères et agricoles.

Les ateliers de pré-concertation organisés par le maître d'ouvrage d'avril à juin 2019 ont permis d'identifier 3 identités pour ce territoire et donc 3 orientations majeures pour le projet :

- Le Parc des Jalles, un territoire écologique, pour affirmer l'importance de ce réservoir de biodiversité, pour poursuivre et amplifier les actions en faveur d'une amélioration de la biodiversité et de la qualité de l'eau et des sols
- Le Parc des Jalles, un territoire productif créateur de richesse économique, autour du respect et de la valorisation de l'activité agricole mais aussi du lien entre les autres activités économiques présentes sur place et en périphérie et le Parc naturel et agricole (gravières, zones d'activités...)
- Le Parc des Jalles, un territoire vivant, pour garantir un respect mutuel des différents acteurs et usagers, pour aménager et donner à voir dans le respect des sensibilités du territoire, pour faire de la pédagogie, et renforcer les actions de sensibilisations à l'environnement.
- Le maître d'ouvrage a ajouté un quatrième axe : Un parc des Jalles territoire d'eau avec la volonté de placer l'eau au cœur du territoire car c'est l'élément commun à tous ces espaces.

L'ensemble de ces quatre grands axes du projet a été intégré au programme d'actions du projet. En effet l'élaboration d'un programme d'actions (dont équipements publics) est une condition de l'OAIM.

Un premier projet de programme d'actions a été soumis au Comité de Pilotage de l'OAIM Parc des Jalles courant septembre 2019 et a été intégré à la procédure de concertation à la demande de la garante et ce en cours de concertation le 2 octobre 2019 (publication légale du 04/10/2019).

Il est reproduit intégralement en annexe au présent bilan parce qu'il donne de la lisibilité au projet et parce qu'il est important que le public le plus large en prenne connaissance.

CONTEXTE DU PROJET

Un projet réfléchi de longue date :

- Une réflexion engagée au début des années 2000 sous la forme d'un agro-parc intercommunal.
- Une démarche initiée par 8 communes auxquelles se sont jointes deux nouvelles communes.
- De nombreuses actions en maîtrise d'ouvrage communale ont déjà été financées par La Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et par Bordeaux Métropole depuis les années 2000 avec le dispositif financier dédié à ce territoire, puis depuis 2011 par le Règlement d'intervention en faveur des projets nature.
- Une réflexion sur l'outil à mettre en place, la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a offert la possibilité d'une Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM), outil souple qui permettra à Bordeaux Métropole d'agir en maîtrise d'ouvrage directe.
- Une phase de pré-concertation organisée par Bordeaux Métropole d'avril à Juin 2019 avec les acteurs et le public.

Un projet annoncé comme ambitieux pour une Métropole :

- Un territoire important de 6000 hectares (représentant 10% du territoire de Bordeaux Métropole) aux portes de la ville de Bordeaux et du futur parc naturel du Médoc.
- Une volonté de protéger des espaces naturels et agricoles dans un contexte de pression foncière importante.
- La mise en connexion de nombreux espaces existants très composites pour créer un poumon vert autour de la Métropole.
- Une opportunité pour valoriser la production agricole dans un contexte où Bordeaux Métropole souhaite favoriser l'accès aux citoyens à une alimentation saine, locale et durable.
- Un projet intégré de territoire de projets multifonctionnels, créateur de dynamiques économiques, et porteur de valeurs écologiques, sociales et culturelles pour la Métropole.
- Une identité de territoire à ancrer et à connecter à l'identité métropolitaine.
- Un projet qui interagit avec des politiques métropolitaines (PLU Nature, stratégie Biodiver'Cité, stratégie Eau Regards, Politique Agricole Métropolitaine, PEANP des Jalles, GEMAPI, Observatoire Nature...).

Un projet qui fédère mais qui questionne :

- Un projet qui rencontre l'actualité dans un contexte lié au changement climatique, à la transition écologique.
- Un projet qui rassemble autour de la protection de la biodiversité.
- Il fédère sur la nécessité de protéger ce territoire de la pression urbaine liée à l'urbanisation aux portes de Bordeaux.
- Il crée l'adhésion autour de la volonté de protéger l'agriculture, de valoriser les circuits courts, la vente directe, l'installation de jeunes agriculteurs.
- Il interroge sur la capacité à maintenir voire renforcer l'agriculture sur le territoire, dans un contexte de déprise agricole.
- Il questionne sur la mise en compatibilité des divers usages et enjeux qui se superposent sur ce territoire : foncier privé majoritaire, agriculture, activités économiques (commerciales, industrielles), développement du tourisme vert, espaces à préserver à biodiversité remarquable, activités de nature (chasse, pêche, activités sportives...).

- Il interroge sur les conséquences juridiques du parc des Jalles pour les propriétaires privés, sur la notion de responsabilité sur les espaces ouverts, sur le respect des activités agricoles, sur l'évolution du foncier, sur les nuisances possibles d'un tourisme accru.
- Un projet qui a besoin d'être plus lisible sur son objet, en particulier au regard des dispositifs réglementaires de protection existants et des compétences métropolitaines transversales (Bordeaux Métropole est animatrice des zones Natura 2000 et du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels sur le périmètre du parc).

- Une étude de contexte menée par la garante auprès des acteurs du territoire associés en phase de pré-concertation. En effet dans le contexte d'un projet largement débattu dans le passé, il a semblé pertinent à la garante d'organiser des rencontres avec des acteurs du territoire : agriculteur, propriétaire de moulin, association de protection de l'environnement, urbaniste, acteur institutionnel, élus du territoire. Sur la base d'une invitation de la garante aux acteurs associés à la phase de pré concertation par mail du 30 juillet 2019, ces entretiens ont été mené sur la période du mois d'août 2019 (échanges avec M. Laville, Baran, Sanguinet, Ferrer, Lachat, Schoenmakers, municipalités de St Aubin du Médoc, d'Eysines, association Cistude Nature). Il convient de préciser que le calendrier lié aux congés du mois d'août a rendu difficile cette étude de contexte.

DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

- Suite à la désignation d'une garante par la Commission Nationale du Débat Public, un premier rendez-vous a été organisé le 16 juillet 2019 avec Mesdames Delaloy et Génot de la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole, qui a permis de définir le fonctionnement de la mission de garant, le dossier de concertation, le dispositif de concertation, le calendrier. De nombreux courriels ont été échangés et 4 notes de travail ont été fournies par la garante à Bordeaux Métropole, au service de la procédure de concertation.

Le travail avec la garante a porté sur :

- L'élaboration des documents mis à la concertation avec la recherche d'un document le plus pédagogique et le plus concret possible. C'est dans ce sens que la garante a souhaité en complément des documents élaborés par le maître d'ouvrage, une note de présentation et l'intégration à la concertation du projet de programme d'actions de l'OAIM finalisé courant septembre et intégré le 2 octobre 2019.
 - Le dispositif de concertation avec une volonté de capter le public le plus large possible. A cet effet la garante a souhaité que soit organisée une réunion publique sur Bordeaux et a souhaité un horaire plus tardif en soirée sur une des réunions publiques.
 - Le déroulé des réunions publiques : la garante a souhaité que soit rajouté un temps d'échange supplémentaire avec le public par rapport au dispositif présenté initialement par le maître d'ouvrage. La garante a également sollicité l'intervention d'acteurs du territoire en réunions, ce afin de diversifier l'information délivrée au public et de permettre des échanges public-acteurs.
- La garante présente à l'ensemble des réunions prenait la parole en début et fin de réunion pour expliquer son rôle et le cas échéant durant la réunion pour rappeler les grands principes qui prévalent au débat public.
- L'organisation d'une réunion spécifique d'acteurs du monde agricole était souhaitée par la garante qui a alerté Bordeaux Métropole à plusieurs reprises par courriel et par oral, la collectivité qui s'était engagée à le faire a finalement renoncé sur le temps de la concertation pour des motifs d'organisation matérielle (difficulté à trouver une date).
 - Le suivi des contributions avec transfert des contributions à la garante par le maître d'ouvrage. Sur ce point il convient de noter que le maître d'ouvrage n'a pas souhaité apporter de réponses aux contributions publiées sur le site.
 - L'actualisation du site internet avec l'apport des contributions au fil de l'eau et des comptes-rendus des réunions publiques. Sur ce point il convient de noter qu'à la demande de la garante, a été apporté à la concertation une pièce supplémentaire le 2 octobre 2019 : le projet de programme d'actions de l'OAIM du parc des Jalles.
 - La durée de la concertation, sur ce point les premiers échanges avec Bordeaux Métropole ont mis en évidence un calendrier contraint avec un démarrage le 2 septembre, sur lequel ne souhaitait pas évoluer le maître d'ouvrage au regard des contraintes de calendrier électoral sur l'année 2020.
 - Une information vers les 1500 propriétaires fonciers sur proposition du maître d'ouvrage.
 - Une concertation présente sur neuf événements en lien avec le projet et sur le temps de la concertation, sur proposition du maître d'ouvrage : les forums des associations et les journées du patrimoine.

Il convient de noter que toutes les demandes de la garante ont été satisfaites par le maître d'ouvrage, à l'exception d'un atelier spécifique au monde agricole, du décalage dans le temps de la procédure de concertation préalable, de l'apport de réponses aux questions posées sur le site.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

LES MOYENS POUR S'INFORMER

- Le dossier de concertation, comprenant une note de présentation de 17 pages, un flyer de présentation du projet de 5 pages, un portrait de territoire du projet de 57 pages, un bilan de la pré-concertation de 23 pages, un programme d'actions de l'OAIM sous forme de tableau en format A3 de 9 pages. Tous ces documents étaient consultables et téléchargeables sur le site de la concertation. Ils étaient également disponibles en réunions publiques. Ils étaient consultables dans les mairies des 10 communes du périmètre.
- Le site internet participation.bordeaux-metropole.fr/parc-naturel-agricole-jalles
- Un plan de projet de périmètre avec possibilité de zoom.
- Les diaporamas des réunions publiques sur le site de la concertation.
- Les comptes rendus des 3 réunions publiques.
- L'ensemble des contributions écrites (sur site et sur registres en mairies).
- La délibération d'ouverture de la concertation préalable.
- La possibilité de consulter sur le site la phase de pré-concertation menée par Bordeaux-Métropole.

LES MOYENS POUR PARTICIPER

- L'adresse internet du site de la concertation pour :
 - contribuer,
 - réagir à une contribution,
 - répondre au questionnaire.
- Les 3 réunions publiques (Bordeaux, St Médard en Jalles, Le Haillan).
- La possibilité d'adresser propositions et observations à la garante marianne.azario@garant-cndp.fr pour publication sur site, ainsi que par voie postale.
- La possibilité de contribuer sur les registres prévus à cet effet dans les mairies des 10 communes du périmètre.

LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

La concertation s'est déroulée dans un climat serein, le projet de parc des Jalles n'a pas été remis en cause dans son principe mais a donné lieu à interrogations sur son objet, la lisibilité du projet, ses conséquences, sa mise en œuvre, son financement. Les contributions sur le site restent très faibles, les contributions sur registre n'ont pas fonctionné partout (5 communes sur 10) et sont très faibles également. Les chiffres détaillés sont consultables dans la fiche d'identité du projet en début du présent document.

Les réunions publiques ont été plutôt bien suivies, à l'exception de celle organisée à Bordeaux. Les réunions ont été tenues en soirée (18h ou 18h30 / 21h) avec l'animation assurée par le cabinet Ecologie Urbaine et Citoyenne. L'intervention d'acteurs du territoire (3 exploitants agricoles différents, fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de Gironde, association Cistude Nature) a été appréciée du public, de même que la projection d'un rapide film d'animation relatif à la phase de pré-concertation.

Le maître d'ouvrage était représenté par plusieurs intervenants selon la nature des domaines abordés (élus du territoire, élus métropolitains, chef de projet de la direction de la Nature, représentants de la direction de la nature, bureau d'études en charge de l'évaluation environnementale). L'organisation de la tribune permettait au public de bien identifier le maître d'ouvrage d'une part et la garante d'autre part.

Les temps d'échange avec le public à diverses étapes de la réunion publique ont permis au public présent de s'exprimer et de questionner le porteur de projet et les acteurs intervenants.

Il convient enfin de noter l'état d'esprit constructif et le respect de la parole de chacun qui ont prévalu à l'ensemble des réunions.

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS EMERGÉES PENDANT LA CONCERTATION

Il est présenté ici une synthèse des observations tous supports confondus (réunions, site, mail, registre). Les observations et propositions produites durant la concertation sont ventilées de façon thématique afin d'en améliorer la lecture, elles portent sur l'objet du projet, les modalités du projet, les impacts du projet, la procédure de concertation.

L'OBJET DU PROJET

❖ LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

La protection des espaces naturels

- Majoritairement c'est la protection de la biodiversité qui ressort comme enjeu prioritaire.
- Il faut penser aux générations futures dans un contexte de réchauffement climatique.
- Propositions de lieux naturels strictement protégés (bord de Jalles et zones Natura 2000).
- Le problème de morcellement des zones Natura 2000.
- La crainte d'un territoire sanctuarisé.
- L'intérêt à ouvrir le parc des Jalles vers la Garonne.
- La zone des sources se verra-t-elle renforcée dans sa protection ?

- La pertinence de considérer les Jalles dans leur ensemble, notamment en gestion des risques.
- L'intérêt à prendre en compte la biodiversité en amont des projets (exemple clôtures du site d'Ariane Group pour permettre déplacement de la petite faune).
- La protection des espaces de la vallée contribue à maîtriser le risque inondation.
- Le problème de la gestion de l'eau, du débit d'étiage dans la Jalle en particulier pour les propriétaires de moulins, question de la continuité écologique lourde de conséquences pour les propriétaires.
- Quid de l'entretien des Jalles ?
- Le problème de pollution de la Jalle, de la mortalité de certaines espèces de poissons.
- Le constat relativement récent d'une perte de la biodiversité aquatique dans la Jalle, qui ne peut pas être mise sur le seul compte de la rupture de continuité écologique.

La protection des espaces agricoles

- Une Communication positive à développer sur les enjeux du parc pour les exploitants agricoles.
- L'importance du rôle des agriculteurs dans la gestion des milieux.
- Prendre en considération l'auto-suffisance alimentaire de la Métropole.
- Développer des aides aux agriculteurs.
- Un projet de portage foncier de Bordeaux Métropole qui peut aider les éleveurs de Gironde.
- Favoriser l'approvisionnement en local des restaurations scolaires.
- Quel est le souhait de Bordeaux Métropole pour les pratiques agricoles, pérennisation ou transformation ?
- Il faut accompagner les nouveaux exploitants vers l'agriculture biologique.
- Rémunérer les exploitants en échange des mesures de bonnes pratiques qu'on leur demande de mettre en place.
- Mettre en place une charte de bonnes pratiques.
- Respecter les pratiques des agriculteurs et les aider à pérenniser leur activité.
- Préserver du foncier pour les agriculteurs, difficultés d'exercice liées à l'eau, aux animaux nuisibles.
- Etudier la possibilité de cultiver les terres en friche du Grand Port Maritime de Bordeaux dans l'attente de projets.
- La crainte de nouvelles contraintes en plus des outils réglementaires existants.
- L'importance de la ceinture maraîchère, importance de la formation des maraîchers et du maintien de la rentabilité de l'activité.
- La question de l'habitat pour les exploitants, liée aux contraintes induites par le PPRI.
- La difficulté à envisager des installations en maraîchage sur des terres qui présentent une pollution des sols.
- Les maraîchers ont des difficultés économiques, avec des couts de production plus élevés que les prix d'achat, comment attirer des candidats ?
- Il faut faire évoluer la vision de l'agriculture avec des structures différentes, adaptées.
- L'importance des habitudes de consommateurs vers la priorisation des produits locaux.
- Favoriser le maintien des prairies (acteurs équestres).

❖ LE PARTAGE D'USAGES

- L'originalité d'un parc périurbain, un dialogue possible entre urbains et ruraux.
- La nécessité de prendre en compte les conflits d'usage.
- Comment concilier les activités humaines et la protection de la biodiversité ?
- La difficulté de protéger la biodiversité sur des espaces ouverts au public, avec les conséquences sur la faune et la flore.

- Ne pas créer les conditions d'une fréquentation excessive (choix des sites à ouvrir, signalétique adaptée).
- Une notion d'équilibre à trouver entre protection et développement.
- Un projet qui peut contribuer à développer l'éco-citoyenneté avec des actions de pédagogie et d'éducation au respect de l'environnement.
- Il y a des intérêts divergents qu'il peut être difficile de réunir sur une identité, sur un projet.
- Ne pas mettre en place des règles contraignantes pour l'activité cynégétique, quid de la compatibilité entre la chasse et ce projet ?
- Des craintes d'exploitants forestiers : gestion de la ressource bois, respect de leurs activités, risque de destruction de plant de jeunes arbres, risques d'incendie liés à création de sentiers forestiers.
- Le tourisme vert peut comporter des risques d'incivilités, d'intrusion sur domaine privé, d'entrave aux activités économiques, question de la sécurisation du parc (vols, dégradations...).
- La question des parcours sauvages des usagers du VTT qui occasionnent des dégâts aux milieux naturels.
- Il y a beaucoup de besoins en termes d'usage de ces espaces et une recherche de nature de la part des urbains, l'importance de la signalétique dans le respect des usages.
- Des demandes spécifiques sont formulées en matière d'usages dans le parc : favoriser la pratique de la pêche de loisirs en float tube, permettre l'accès des chemins de randonnée aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, aux familles, aux cyclistes occasionnels et pour les besoins du quotidien, aux marcheurs, améliorer le sentier existant en bord de Jalle à St Médard, demande d'intervention de particulier comme guide, demande de parcours de santé, de parcours éducatifs pour les scolaires.

LES MODALITES DU PROJET

❖ LE NOM DU PROJET

- L'appellation de parc des Jalles est majoritairement soutenue.
- Propositions diverses : le Val des Jalles, vallée des Jalles, le parc Philippe Madrelle ...
- Si Bordeaux Métropole demande au public de se positionner sur le nom, le projet n'est-il pas déjà acté ?

❖ LE PERIMETRE DU PROJET

Demandes d'ajout de parcelles non incluses dans le périmètre du parc des Jalles :

- La Jalle de Magudas.
- L'espace vert sur St Aubin de Médoc (allée des renardières).
- Les 40 hectares de la Jallère.
- La commune de St Jean d'Illac, hors Métropole mais appartenant au Val des Jalles (continuité écologique sur la rive gauche de la Garonne et emprise des têtes de bassin versant sur cette commune).
- Prendre en compte tout le réseau hydrographique (ruisseaux et têtes de bassin versant non pris en compte) et les landes humides qui alimentent ces ruisseaux.
- La partie sud-ouest du bourg de Martignas.
- Le rallye de Souge, gravière de Souge.
- Le secteur forestier au sud de la commune de Martignas.

Demandes de suppression de parcelles incluses dans le périmètre du parc des Jalles :

- Un collectif de riverains du quartier Machadey au Taillan Médoc sur des parcelles privées, autres parcelles privées sur le Taillan-Médoc, propositions de la commune du Taillan-Médoc relatives à des parcelles privées.
- St Médard en Jalles, rue de Gascogne sur des parcelles privées.
- A la demande du Grand Port Maritime de Bordeaux, le terminal industriel Bordeaux rive gauche et sa zone d'expansion, le site de granulats de GSM.

Demandes d'information sur des parcelles par rapport au périmètre du parc des Jalles :

- Sur Parempuyre, sur le Taillan Médoc, sur St Médard (partie en amont du pont de l'avenue Montaigne).

❖ LA GOUVERNANCE DU PROJET

- Inclure dans les missions du parc le suivi des zones Natura 2000.
- Une demande de transparence dans la gestion du parc avec une structure indépendante, pas en gestion directe de Bordeaux Métropole.
- La proposition de mise en place d'un syndicat intercommunal, structure plus représentative et moins centralisée.
- L'importance d'une gestion cohérente avec le projet global à l'échelle de chaque commune.
- La proposition d'une instance de dialogue par thématique.
- S'inspirer du retour d'expérience (fonctionnement des Parcs Naturels Régionaux, du parc du Vexin).
- Un outil de gestion qui intègre enjeux paysagers, climatiques, écologiques, touristiques, économiques (cadre partagé, charte...) élaboré et adopté par tous, importance de la charte.
- Une notion d'exemplarité à rechercher dans les actions.
- L'importance d'une communication spécifique autour du parc, proposition de mettre en place des missions de dialogue par des bénévoles possédant une culture environnementale.
- Qui va décider des futures actions ? Est-ce qu'il y aura une réelle concertation avec les propriétaires et les exploitants ?
- Le risque de décisions prises au niveau de la Métropole, loin du terrain. Les décisions ne sont acceptées que si elles sont partagées.
- La question de la pérennisation des financements, de l'importance des moyens.
- Interagir avec la fédération de chasse de Gironde et les différentes associations de chasse (plan de gestion et de suivi de la faune sauvage en milieu péri-urbain).
- Continuer à associer le monde agricole au fur et à mesure de l'évolution du projet.
- La satisfaction de voir le projet se concrétiser après tant d'années.

LES IMPACTS DU PROJET

❖ SUR LE FONCIER PRIVE (HABITAT)

- Quelles sont les obligations induites par le parc des Jalles pour les propriétaires privés, en particulier d'entretien des parcelles ?
- Respecter le droit de propriété et les droits des personnes, peut-on librement vendre son bien ?

- La notion d'aménagement induit la location ou l'achat de propriétés, comment la Métropole va telle procéder ? La notion d'aménagement inquiète.
- Quel est le sens de la valorisation du patrimoine évoquée dans le courrier de Bordeaux Métropole ?
- Comment s'assurer que le parc n'entrainera pas une dévalorisation immobilière du foncier ?
- Les propriétaires peuvent-ils s'opposer à l'identification de leurs parcelles dans le périmètre du parc, quelles sont les modalités de recours ?
- Quelle sera la démarche de Bordeaux Métropole envers les propriétaires privés pour la mise en œuvre du programme d'actions ? Quid du droit de passage ?
- Quel est le risque de répercussion sur la fiscalité foncière ?
- Quid de la responsabilité juridique en cas d'accident sur des espaces ouverts au public ? Quid des problèmes de sécurité ?
- Quelle est la politique foncière de Bordeaux Métropole dans le cadre de ce projet (qui passerait de 3% à 15%) ? Comment s'articule ce projet avec les procédures d'acquisition au titre des espaces naturels sensibles pilotés par le département ?

❖ SUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES

- La proposition de reporter les activités économiques prévues sur l'emprise du parc des Jalles vers le site de l'ancienne usine Ford de Blanquefort.
- Quid de l'implication du Grand Port Maritime de Bordeaux dans ce projet, au regard de l'importance des activités portuaires et du foncier ?
- Le Grand Port Maritime de Bordeaux indique une convergence entre la stratégie du port et le parc des Jalles sur son foncier, à l'exception des demandes de sortie du périmètre pour certains espaces.
- Quel projet pour une zone de stockage de déchets inertes sur Martignas incluse dans le périmètre du parc ?

❖ SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- L'interaction du projet avec les autorisations de défrichement accordées par les services de l'Etat ?
- Un projet qui peut contribuer à freiner l'urbanisation, quels outils juridiques dans le cadre du projet pour lutter contre l'urbanisation ?
- Un projet qui présente un enjeu de connexion entre les villes.
- Une attention doit être portée aux conséquences des projets d'urbanisation sur la ressource en eau et le fonctionnement écologique des Jalles.
- Quid de la cohérence de ce projet avec diverses opérations d'urbanisation sur son territoire :
 - L'opération immobilière de St Médard (270 logements en bord de Jalles).
 - Les travaux à St Médard : plaine des sports et anciens moulins à poudre.
 - L'opération immobilière de Martignas sur Jalle (60 logements en bord de Jalle).
 - La déviation de la RD 1215-portes du Médoc.
 - Un projet de méthanisation sur le territoire du parc.

LA PROCEDURE DE CONCERTATION

- Une procédure de concertation jugée passive sans rencontre directe avec les propriétaires concernés.
- La demande de plans à l'échelle afin d'identifier à la parcelle, un périmètre du parc difficile à lire.
- La réunion dans le centre de Bordeaux est jugée peu pratique.
- L'absence de réunion au Taillan-Médoc.
- Une difficulté d'accès à la plateforme de participation.

AVIS DE LA GARANTE SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Le regard de la garante sur le déroulé de la concertation s'appuie sur quatre interrogations :

Le public a-t-il été suffisamment informé ?

A-t-il pu s'exprimer ?

A-t-il obtenu les réponses à ses questions ?

La concertation a-t-elle permis de mettre en exergue des points de convergence et de divergence ?

AU TITRE DES ELEMENTS POSITIFS SUR LE PLAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC, la garante retient :

- La qualité des documents présentés au public, le flyer de synthèse qui donne rapidement à voir les enjeux, objectifs et caractéristiques, le portrait de territoire qui est très illustré et opère une analyse de toutes les composantes.
- L'intégration du programme d'actions en cours de concertation, élément concret dont le public avait besoin pour donner plus de lisibilité à ce projet.
- Le dispositif des réunions publiques permettant des échanges public-maître d'ouvrage et public-acteurs du territoire dont la parole portée permet d'aborder le sujet sous un autre angle que celui du porteur de projet.
- Des attentes du public bien identifiées.
- Des comptes-rendus exhaustifs de réunions mis en ligne très rapidement.
- La publication des diaporamas présentés en réunions publiques.
- Des points saillants identifiés liés à la mise en œuvre du projet.
- Un périmètre de projet non figé. Ce sujet a fait l'objet d'un certain nombre de propositions, il conviendra que Bordeaux Métropole en tire les enseignements.
- Un nom de projet ouvert.
- Une présence de la concertation (sur proposition du maître d'ouvrage) lors d'évènements en lien avec le projet, très réussie (forums des associations, journées du patrimoine). En effet ces manifestations ont permis de capter un public diversifié avec une analyse des questionnaires remplis par le maître d'ouvrage.
- L'association de publics jeunes (écoles supérieures et écoles primaire et maternelle), à nuancer toutefois par une exploitation insuffisante de ce qui a pu être produit.
- Des encarts dans le journal sud-ouest tout au long de la procédure qui ont contribué à mettre en lumière la concertation et le projet.

AU TITRE DES ELEMENTS NEGATIFS SUR LE PLAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC, la garante retient :

- Un calendrier peu adapté avec un démarrage le jour de la rentrée scolaire, induisant une publicité de la concertation opérée au mois d'août et une étude de contexte menée par la garante en période de congés. Il est probable que ce calendrier ait également été une contrainte pour le maître d'ouvrage en termes d'organisation matérielle de la concertation dans un délai très court.
- Un risque de confusion avec une concertation menée sur la Jalle de Blanquefort sur un périmètre quasi-identique.
- Un risque de confusion avec la pré-concertation menée d'avril à juin 2019 qui peut sortir en premier sur le site de Bordeaux Métropole selon les modalités d'accès au site (exemple si on tape sur un moteur de recherche « participation parc des Jalles »).

- Un programme d'actions qui n'arrive à connaissance du public qu'en cours de concertation, alors qu'il est un élément constitutif de l'OAIM.
- L'absence de tenue d'un atelier spécifique sur l'agriculture, malgré les demandes réitérées de la garante. Ceci est d'autant plus marquant que la phase de pré-concertation avait conduit à une participation assez faible des agriculteurs (en particulier sur le retour du questionnaire dédié) et que des conflictualités existent, qu'il convenait de mettre en exergue durant cette concertation préalable.
- L'absence de réponses de Bordeaux Métropole aux contributions faites sur le site de la concertation, ce malgré la proposition alternative de la garante d'alimenter au fil de l'eau une foire aux questions (FAQ).
- Le manque de souplesse de la plateforme de concertation qui n'a pas permis de quantifier le nombre de connexions au site ni le nombre de documents téléchargés.
- Des moyens mis en œuvre par la collectivité au bénéfice de cette concertation, qui auraient pu être plus ambitieux, au regard de l'ampleur du projet dans sa dimension environnementale et patrimoniale pour la Métropole et l'ensemble de ses habitants.

- La garante recommande également à Bordeaux Métropole d'associer le public, par les moyens que la collectivité jugera nécessaire, aux travaux du comité de pilotage d'ici la tenue de l'enquête publique.

Fait le 19 Novembre 2019

Marianne Azario
Garante de la concertation préalable



RECOMMANDATION AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN OEUVRE JUSQU'A L'ENQUETE PUBLIQUE :

- Ce qui est très largement ressorti de cette concertation c'est une demande d'associer l'ensemble des acteurs du territoire à l'évolution de ce projet tant dans ses modalités de gouvernance que dans un dialogue continu avec le territoire ; ce afin de prendre en compte tous les usages du territoire et de contribuer à un vrai projet collectif et identitaire ainsi que le revendique Bordeaux Métropole. La rencontre entre le projet et le territoire est encore à construire et sur ce point l'implication des communes adhérentes, des acteurs du territoire, des habitants est essentielle au portage de ce projet par Bordeaux Métropole. Sur ce point il convient de noter que c'est une partie intégrante du programme d'actions de l'OAIM du parc des Jalles, même si les modalités restent à définir dans le dialogue et la concertation. Au-delà des acteurs du territoire, la garante recommande au maître d'ouvrage de s'appuyer sur tous les relais locaux communaux et le tissu associatif lequel a été relativement absent de cette concertation.
- L'analyse du programme d'actions met en évidence un domaine d'intervention important en matière d'agriculture. La garante, qui fait le constat de l'absence d'un atelier spécifique dédié à l'agriculture dans le cadre de cette concertation, recommande au maître d'ouvrage de mettre rapidement en place un outil de dialogue avec l'ensemble du monde agricole, afin de présenter le programme d'actions.
- Cette concertation a révélé une réelle demande de clarification sur les conséquences du projet du parc des Jalles pour les propriétaires privés, un dialogue avec ceux-ci doit pouvoir perdurer.
- Cette concertation a fait la démonstration d'une efficacité renforcée de la participation du public lorsque le maître d'ouvrage va au-devant de lui de façon pro-active, exemple des actions sur les forums des associations. Ceci est à mettre en perspective avec les faibles contributions sur le site, avec les réunions publiques qui ont capté une population relativement circonscrite à quelques communes du périmètre ; ce alors qu'il s'agit véritablement d'un projet à échelle métropolitaine au bénéfice de l'ensemble des habitants de la Métropole. C'est pourquoi la garante recommande au maître d'ouvrage de communiquer particulièrement sur l'évolution de ce projet en démarche active en tant que maître d'ouvrage à la rencontre du public.

ANNEXE 1 : Projet de programme d'actions de l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) du Parc des Jalles



244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr